

**CONSEIL MUNICIPAL de SIMPLÉ**  
**SÉANCE du 19 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 19 juillet à dix neuf heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 13 juillet 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle multiactivités sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : M. Anthony BARREAU et Mme Héliena FERRAND -adjoints-

MM Sophie MAILLET, Anita GENDREAU, Virginie PÉAN (arrivée à 22h00), Jean-Claude CHARLES, Rémi TROTTIER et Gwénaëlle PLANCHAIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM Virginie PORNIN et Damien LECOMTE CORNABAS.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Madame Gwénaëlle PLANCHAIS.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	09
	Votants :	09

Avant de commencer la réunion, les conseillers municipaux ont visité le foyer des jeunes situé rue Bonne Rencontre.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2021 est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

### ORDRE DU JOUR

#### *Communauté de communes du Pays de Craon*

#### **2021039 Approbation du rapport d'activité de la Communauté de communes du Pays de Craon – année 2020**

**Vu** l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2021 approuvant le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

**Considérant** qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique,

**Considérant** la transmission du rapport d'activité 2020 au maire, en date du 25 juin 2021,

**Considérant** l'échange en séance avec M. Gérard LECOT, Vice-Président en charge des Bâtiments

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- ⇒ **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,
- ⇒ **ÉMET** un avis favorable.

## *City stade*

### **2021040 Adoption d'un règlement intérieur au city stade**

Monsieur Anthony BARREAU expose :

Le city stade vient d'être mis en service. Il est proposé aux élus d'établir un règlement intérieur, afin d'encadrer au mieux son utilisation.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

\* **DECIDE d'adopter le projet de règlement intérieur**

\* **CHARGE** Monsieur le maire de le mettre en œuvre, sous forme d'un arrêté municipal, qui sera transmis au contrôle de légalité, indépendamment de la présente délibération.

Poubelles : il est prévu d'en mettre à disposition à proximité de la structure.

Inauguration : aura lieu en présence de Monsieur le Préfet le samedi 18 septembre 2021 à 9h15.

## ***Personnel communal***

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'embauche de Justine ROYER en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) à raison de 20 heures par semaine. C'est un contrat de 6 mois, soit jusqu'11/01/2022, renouvelable dans la limite de 24 mois. La commune perçoit une aide financière de l'Etat et s'engage en contrepartie à former la personne et lui faire bénéficier de formations.

## ***Logement communal***

Pour cause de mutation, la locataire du 15 rue Lamartine quittera son logement le 23 août 2021.

## ***Cadre de vie***

### **2021038 Acquisition de guirlandes lumineuses**

Les membres du conseil municipal souhaitent renouveler les guirlandes qui servent à la décoration du bourg en fin d'année.

Deux devis ont été sollicités auprès des sociétés PLEIN CIEL d'Evron et YESSS Electrique de Laval. Ces derniers s'élèvent à :

- Société PLEIN CIEL : 6 615.07 € HT
- Société YESSS ELECTRIQUE : 5 105.51 € HT

Le Conseil Municipal après avoir étudié les deux propositions et en avoir délibéré,

➤ **Accepte** l'offre de la Société YESSS ELECTRIQUE pour un montant de 5 105.51 € hors taxe soit 6 126.61€ TTC.

➤ **Autorise** le maire à signer le devis et toutes les pièces relatives à ce dossier et à prévenir l'entreprise non retenue.

## Compte-rendu des diverses commissions

**Aménagement du bourg** : réunion avec le maître d'œuvre – 30/07/2021 à 9h30.

### **Communication**

\* Une réunion avec les associations communales est prévue le 7 octobre à 20h30.

\* Téléthon : prévu le dimanche 5 décembre

\* P'tit Simpléen : une édition est programmée pour fin octobre.

Le repas des aînés est fixé le samedi 16 octobre 2021.

### **Questions diverses**

\* **Banque alimentaire de Quelaines** : un compte rendu d'activité est présenté au conseil municipal

\* **Désherbeur thermique mutualisé** : les communes de Cosmes, La Chapelle Craonnaise et Denazé ont été consultées pour avis sur 1 réparation du matériel actuel (coût 1 038.67 € TTC) ou 1 remplacement (3 360.90 € TTC).

**Prochaines réunions de conseil municipal** : 06/09, 25/10 et 29/11.

#### **Prochaines réunions :**

- AG Burlesques – 28/08 à 9h30 – Bourgognague

#### **Prochaines manifestations :**

- Embuscades – conférence de presse – 31/08 à 18h30 La Chapelle Craonnaise

**Prochain Conseil Municipal : le lundi 6 septembre 2021 à 20h15.**

Séance levée à 23h30'.

*Le secrétaire de séance*

*Gwénaëlle PLANCHAIS*

*Le Maire*

*Yannick CLAVREUL*